

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 août 2021

Présents : WEBER Michaël, PEIFER Fabien, LENHARD Antoine, BEHR Valérie, RAUCH Gilbert, ESCHENBRENNER Yannick, LASSERRE Ludivine, KIRSCH Céline, JANNAUD Marjolaine, SIMON Hervé, SITTER Claude, BACH Jérôme.

Absents excusés : DE ZORZI Daniel (procuration à SIMON Hervé), ANTOINE Delphine (procuration à WEBER Michaël), KOBLER Denis (procuration à PEIFER Fabien).

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2021.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2021.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2° Tarif d'intervention des agents communaux.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Gilbert RAUCH, Adjoint au Maire,

Vu que les agents communaux sont intervenus sur la propriété des époux ROBAS *, domiciliés * à * afin de le nettoyer,

Considérant qu'il est nécessaire de répercuter les frais liés à cette intervention sur le propriétaire du terrain concerné,

Après en avoir délibéré,

Fixe, comme suit, les coûts de l'intervention :

✓ Coût du personnel : 3 heures à 30 € de l'heure	90,00 €
✓ Participation aux frais (essence ...)	7,80 €

soit un coût total de 97,80 €.

Autorise le Maire et/ou Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3° Convention avec ENEDIS – Extension ANCORA.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Fabien PEIFER, Adjoint au Maire,

Vu les travaux d'extension du réseau électrique dans la Rue Allmend,

Vu le projet de convention de servitudes avec ENEDIS relatif à cette extension, tel que joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention en question et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4° CASC – Réseau de sentiers de randonnée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

1. **Donne** un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
2. **Autorise** la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
3. **S'engage** à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
4. **Demande** au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints : (se servir des plans et des tableaux pour effectuer cette liste).

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	N° de la voie	Section	Parcelle(s)
Boucle 1 Promenade Woelfling					
1	Rue	Principale		4	210
2	Rue	Des Noyers		3	157
3	Rue	De la Forêt		3 19	152 213
4	Voie communale	De Woelfling à Gros Réderching		19 20 23	213 ;214 216 16
5	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	SCHORRWALD		23	20 ;22 24 ;30
6	Chemin rural			17	221
7	Chemin rural	Anc. voie romaine		16 12	227 ;228 331
8	Parcelle communale			18	235

9	Chemin rural			18	234
10	Rue	Principale		4	209
Liaisons entre les deux boucles					
11	Sentier communal			4	265 ; 266
12	Chemin rural			19	217 ; 218
Boucle 2 Woelfling-Wiesviller					
13	Chemin rural			20	218
14	Chemin rural			19	154
15	Route départementale	Rue Principale	N°110h	2	184
16	Rue	De l'Eglise		2	186
17	Rue	Montchaude		3	230
18	Place	St Michel		3	225
19	Rue	De l'Ecole		1	114
20	Place de la Mairie			1 4	7 ; 1 253
21	Aire de jeux			6	192
22	Sentier communal			6	302 ; 298 ; 297
23	Sentier communal			5 6	252 287
24	Rue	Allmend		6	302
25	Chemin	rural		6	177
26	Route	Romaine		11 12	278 ; 277 332 ; 331
27	Chemin rural	Anc. voie romaine		16	227
28	Parcelle communale			17	207
29	Parcelle communale en indivision Woelfling/Wiesviller			17	208
31	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	DUERRBRUNNEN		23	30
32	Voie communale	De Woelfling à Gros Réderching		23	16
33	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	DUERRBRUNNEN		23	13
34	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	FROHNERWALD		23	18
35	Voie communale	De Woelfling à Gros Réderching		23	16
36	Chemin rural			21	220
37	Chemin rural			21	218
38	Chemin rural			20	220
39	Route	Romaine		11	278
40	Chemin rural			11 9	247 229
42	Parcelle communale			9	264
43	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	MATSCHELLERWALD		10	62
44	Bois communal en indivision Woelfling/Wiesviller	MATSCHELLERWALD		10	19
45	Voie communale	Hermeskappel		9 7	228 245
46	Route	Romaine		7	367
Liaison vers Petit Wiesing et Blies Ebersing					
47	Chemin rural	Anc. voie romaine		8	73

Sur le ban communal de Wiesviller

		Section	Parcelle
Bois communal en indivision	NEUBRUNNERWALD	28	11
Bois communal en indivision	ANFANGERLE	21	143
Bois communal en indivision	BUBENACKERWALD	20	1

5. *S'engage* à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.

En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

6. *S'engage* à interdire la coupure des chemins par des clôtures.
7. *Demande* qu'une convention soit signée entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'association locale, affiliée au Club Vosgien, en charge de l'entretien des sentiers.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5° Attribution d'un logement communal.

Point ajourné.

6° Désignation du délégué au SYCOPARC.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2019 relative à l'adhésion de la commune au Syndicat pour la coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune au SYCOPARC,

Après en avoir débattu,

Désigne M. Antoine LENHARD, Adjoint au Maire, en qualité de représentant de la commune au SYCOPARC.

Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous documents découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7° Trame Verte et Bleue – Convention avec le SYCOPARC.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Gilbert RAUCH, Adjoint au Maire,

Vu la violente tornade du 09 août 2019 qui a engendré d'importants dégâts sur les arbres fruitiers,

Vu le projet de restaurer la continuité écologique des secteurs touchés via des opérations de plantations d'arbres fruitiers... en partenariat avec le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

Vu le projet de convention de partenariat tel que joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire ou M. Fabien PEIFER, Adjoint au Maire à signer la convention en question et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8° Convention avec l'AMEM.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) pour l'organisation d'un marché paysan le 12 septembre 2021, tel que joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire ou Mme Valérie BEHR, Adjointe au Maire à signer la convention en question et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.